



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral s'est réuni les 27 et 28 janvier pour un état des lieux des dossiers en cours et pour préparer l'assemblée générale d'avril prochain.

Le Conseil d'administration a ouvert ses travaux en examinant très attentivement les propositions du groupe de travail « Structuration du Réseau », intégrant les apports de la consultation CAP CAPEB. Après échanges, le Conseil a validé le contenu du plan stratégique proposé sur deux ou trois ans. Sur ces bases, un projet de résolution sera travaillé pour le prochain Conseil d'administration du 18 février, projet qui, une fois validé, sera transmis au Réseau avant d'être débattu lors de la prochaine CNAGS sur les priorités à conduire, sachant que toutes les actions de ce plan ne pourront être déployées en même temps et que certaines actions doivent encore être creusées pour être déclinées de manière très concrète. Ainsi, cette résolution sera un point de départ pour un important travail à approfondir.

Le Conseil d'administration a ensuite travaillé à la préparation de l'assemblée générale, approuvant un projet de déroulé, la scénographie et les concepts d'animation présentés. Il a confirmé la réalisation d'un rapport d'activité synthétique et structuré de manière transversale autour des sujets jugés prioritaires, format qui permet d'en faire un instrument de communication externe. Il a également fait le point sur la consultation qui était ouverte jusqu'au 31 janvier via l'outil collaboratif CAP CAPEB en vue de l'élaboration des projets de résolution, cette consultation

devant permettre de recueillir l'avis des élus et des collaborateurs du Réseau sur la pertinence des sujets proposés et la priorité qu'il convient de leur accorder. À l'issue de la consultation, ce lundi 31 janvier, le processus habituel d'élaboration des résolutions pourra reprendre : arbitrage et propositions pour la rédaction des projets par les binômes élus/directeurs de pôle, examen par le Conseil d'administration du 18 février, puis par les membres des Conseils d'administration départementaux en vue d'un débat en CNAGS le 17 mars puis, après un nouvel examen par le Conseil d'administration du 24 mars, une présentation au vote de l'assemblée générale le 21 avril.

Toujours au registre des questions internes, le Conseil a procédé à plusieurs désignations et dressé un état des rentrées de cotisations qui met en évidence, à ce stade des remontées des CAPEB départementales, une probable augmentation du nombre des adhérents. Enfin, il a examiné puis validé, la nouvelle convention type Confédération / CAPEB régionales / CAPEB départementales établie à partir des travaux du comité stratégique de suivi des CAPEB régionales.

Un point a par ailleurs été fait sur les actualités sociales et en particulier sur les dernières rencontres avec les représentants de la FFB pour évoquer les différents sujets qui nécessitent la recherche de solutions. Il s'agit bien sûr de

l'organisation du dialogue social dans le bâtiment, des CPPNI et des conventions collectives ainsi que des conséquences de la nouvelle mesure de la représentativité, la FFB ayant décidé d'engager un recours contre les arrêtés publiés fin décembre.

Le Conseil d'administration a par ailleurs pris connaissance de la situation de 360 travaux qui a nécessité la désignation d'un administrateur judiciaire. L'hypothèse d'un nouveau soutien financier de la CAPEB a été exclue.

S'agissant des questions économiques figurait également un projet de convention avec la Commission de Basket de la Fédération Française Handisport, que le Conseil a approuvé dans la perspective de valoriser les marques Handibat et Silverbat lors des rencontres sportives qui se dérouleront de 2022 à 2024 à divers endroits de l'hexagone, permettant ainsi aux CAPEB départementales de saisir ces opportunités pour promouvoir le savoir-faire de leurs adhérents.

La question de l'accompagnateur Rénov' et celle du programme Oscar a également été débattue, les membres du Conseil d'administration se montrant vigilants sur les missions du premier et attentifs au bon déroulement du second pour que les chefs d'entreprise artisanale puissent, à titre expérimental, bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la constitution de leurs dossiers RGE et CEE.

COMMUNICATION

OUTILS PROFEEL : FAISONS CONNAÎTRE CEUX CONÇUS POUR LES TPE

Le programme PROFEEL a pris la suite des programmes RAGE et PACTE dans le but d'accompagner les professionnels du BTP sur les marchés de la rénovation énergétique.

L'objectif était de favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de valoriser les bonnes pratiques, de garantir la qualité des travaux, d'améliorer la confiance entre les acteurs, de mettre à disposition des outils répondant à leurs besoins.

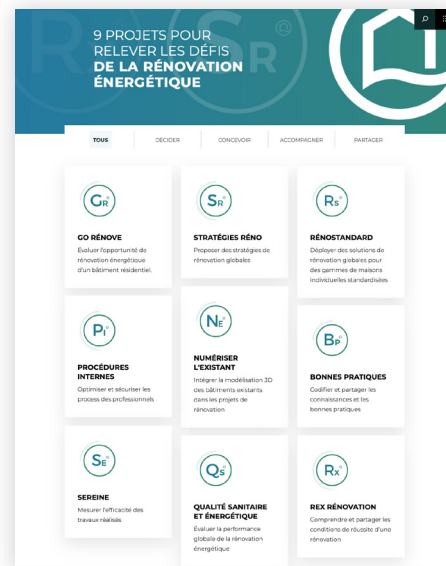
PROFEEL est ainsi constitué de **9 projets** portant sur les multiples aspects des chantiers, depuis l'évaluation de l'opportunité d'une rénovation énergétique à l'intégration de la numérisation en passant par des solutions de rénovation globale et l'évaluation de la performance globale d'une rénovation énergétique, sans oublier l'optimisation des process ou encore les conditions de réussite d'une rénovation.

La CAPEB, ses élus et ses collaborateurs, se sont beaucoup investis dans ces travaux pour faire en sorte qu'ils soient effectivement utiles aux entreprises artisanales du bâtiment, qu'ils soient accessibles facilement et gratuitement et qu'ils soient très près des réalités quotidiennes des entreprises. C'est ainsi que ces 9 projets ont été déclinés en plusieurs outils.

Trois projets concernent tout particulièrement les entreprises artisanales du bâtiment et sont réellement de nature à leur permettre d'améliorer la qualité de leurs prestations et de leurs relations avec leurs clients. Février est la première étape d'un plan de communication que nous conduirons sur les trois prochains mois et qui vise à informer les entreprises sur l'existence de ces outils très opérationnels et à les encourager à se les approprier.

Le premier des 3 projets qui nous paraissent devoir être prioritairement portés à la connaissance des entreprises porte sur les « Procédures internes ». Il donne lieu à l'appli « Check Réno » intégrant des fiches d'autocontrôle, des fiches de réception de chantier, des fiches pratiques pour l'utilisation et le choix d'une caméra, un tuto sur les menuiseries.

Le 2^{ème} projet, « Stratégie Réno », comporte notamment une cartographie du parc de logements existants avec des recommandations techniques pour leur rénovation énergétique.



Quant au 3^{ème} projet intitulé « Bonnes pratiques », il offre des référentiels et des rapports techniques ainsi que 2 outils, l'un dédié aux PAC, l'autre aux conduits.

Tous ces outils sont parfaitement utilisables par les petites entreprises et ont été conçus tant pour leur faciliter la vie que pour leur permettre d'offrir à leurs clients une prestation complète et qualitative.

Le Bâtiment Artisanal présente ce mois-ci le projet « Procédures internes ». Des CPE seront réalisées également ces 3 prochaines semaines pour en détailler le contenu.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC ISOVER

La CAPEB et Isover Placo, spécialiste de l'isolation thermique et acoustique, ont renouvelé leur partenariat dans le but de le renforcer pour accompagner encore plus efficacement les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment dans leur montée en compétences en matière d'isolation et finition, pierre angulaire de la rénovation énergétique des logements, tout en continuant à promouvoir la démarche ECO Artisan RGE.

Aux termes de ce partenariat, il est prévu de mettre aux points des outils sur ces problématiques de rénovation énergétique mais aussi sur l'aménagement intérieur des logements.



De gauche à droite : Jean-Yves Labat, Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation, Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, Christian Bouigeon et Nicolas Ferry, respectivement Directeur Général et Directeur Marketing ISOVER & PLACO.

Relevons que Isover Placo met à disposition des entreprises une assistance chantier qui leur apporte des services d'accompagnement mais également des argumentaires et des informations sur les atouts des solutions

proposées par Isover Placo. S'ajoute à cela la volonté commune d'organiser des webinaires pour tenir informées les entreprises des principales évolutions réglementaires en matière d'isolation.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Conseil d'administration est aussi revenu sur le déploiement de la campagne de communication « adhésion » dans la presse quotidienne régionale, qui trouvera son prolongement dans la deuxième quinzaine de février, avec des messages dirigés vers les candidats aux élections présidentielles et permettant toujours de valoriser les entreprises artisanales du bâtiment et le rôle de la CAPEB à leurs côtés, à partir des priorités

dégagées dans le Livre blanc qui devrait paraître à la même période.

Les membres du Conseil ont pu également visionner la première partie d'une des 8 vidéos en cours d'élaboration pour valoriser le savoir-faire des artisans du bâtiment et leur place dans la préservation du patrimoine, dans la rénovation de l'habitat et dans la transition énergétique, notamment. Ces vidéos seront présentées lors de l'assemblée générale.



FORMATION

→ L'OPCO CONSTRUCTYS EST DOTÉ D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Suite au nouvel agrément de Constructys par l'État en juillet dernier, les partenaires sociaux du BTP avaient repris le chemin des négociations en vue de mettre au point de nouveaux statuts pour l'OPCO.

En décembre, ils sont parvenus à un accord qui a abouti à la convocation d'un Conseil d'administration. Celui-ci s'est tenu le 24 janvier.

La veille avait pris fin le mandat de l'administratrice provisoire Sylvie Leyre, permettant ainsi la restauration de la gouvernance paritaire.

Ce Conseil d'administration est composé de 48 membres répartis de manière égale entre le collège salariés et le collège patronal dans lequel la CAPEB dispose de 5 sièges (9 pour la FFB, 5 pour la FNTP, 4 sièges pour la FDMC et 1 pour la CNATP).



Au cours de ce premier Conseil d'administration, la présidence a été attribuée à la FNTP, la vice-présidence à la CGT, la trésorerie à FO, le secrétariat à la FDMC, la CAPEB prenant les présidences des sections paritaires professionnelles TPE Bâtiment d'une part et Alternance d'autre part et prendra la vice-présidence de l'OPCO en 2023. Elle participera également à plusieurs commissions dont celle, stratégique, chargée

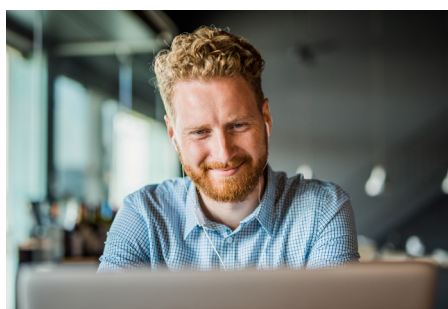
du recrutement du ou de la future titulaire de la Direction générale.

Les élus de la CAPEB mandatés pour y siéger sont totalement mobilisés pour poursuivre les travaux entamés sous l'administration provisoire afin que l'OPCO développe un service de qualité respectueux des délais d'agréments et de règlement auprès des entreprises, et en particulier auprès des plus petites, ainsi qu'auprès des CFA.

→ COLLECTE DES CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE PAR L'URSSAF

Pour mémoire, nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2022, les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage sont collectées par l'URSSAF.

Les employeurs sont invités à faire leur déclaration sur la DSN **avant le 15 février** prochain pour la période d'emploi de janvier. En effet, les déclarations sont désormais mensuelles sauf pour le solde de la taxe d'apprentissage et la contribution supplémentaire à l'apprentissage qui restent collectés annuellement.



L'URSSAF reversera ensuite l'ensemble de cette collecte à France Compétences qui, à son tour, assurera les versements aux organismes bénéficiaires de ces contributions et taxe, c'est-à-dire les OPCO, la Caisse des Dépôts, les régions.

S'ajoutent à cela pour les employeurs, pour le premier trimestre 2022, les versements aux OPCO des sommes dues au titre de 2021.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

SOCIAL

→ LE GROUPE CAPEB/OPPBTP S'EST RÉUNI CETTE SEMAINE

Le groupe CAPEB/OPPBTP s'est réuni ce 3 février sous le pilotage de Cécile Beaudonnat, chargée de suivre le dossier santé sécurité pour la CAPEB, afin de dresser un bilan des faits marquants en 2021 et de l'animation du Réseau dans ce domaine.



Il a également pris connaissance des priorités du tout dernier Plan Santé au Travail et des objectifs que se fixe l'OPPBTP pour l'accompagner, notamment dans le cadre de sa stratégie « Horizon 2025 ». Compte tenu des enjeux de la santé sécurité pour les petites entreprises et de la perpétuelle évolution législative dans ce domaine, la CAPEB a toujours milité pour un accompagnement adapté et efficace des TPE du bâtiment dans la mise en œuvre de leurs démarches et de leurs actions de prévention.

La loi du 2 août 2022 pour renforcer la prévention en santé au travail et le quatrième plan de santé au travail (PST4) qui a été publié en fin d'année 2021 conduisent

à faire en sorte que la culture de la prévention soit un axe majeur pour les entreprises artisanales du bâtiment et un élément intrinsèque de leur fonctionnement.

La CAPEB partage l'ambition commune de donner la priorité à la prévention, mais également à la qualité de vie et aux conditions de travail comme leviers de performance de l'entreprise et de bien-être des salariés.

En 2022, la CAPEB souhaite tout particulièrement renforcer les actions de prévention face au risque chimique, accompagner les petites entreprises dans la digitalisation des outils mis en place par l'OPPBTP et poursuivre avec lui les études métiers en cours et même identifier de nouvelles études métiers prioritaires.



PRESSE

Lundi 31 janvier, Europe 1 a diffusé une interview du président Jean-Christophe Repon et du Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement Jean-Michel Martin. Maud Descamps, journaliste au service économique de la radio, les interrogeaient sur les difficultés d'approvisionnement en matériaux et les hausses des prix consécutives aux pénuries ainsi que sur leurs conséquences pour les entreprises, notamment en termes de désorganisation de chantiers, d'équipes et de marges.

[Réentendre ici ce reportage](#). Signalons par ailleurs que le vice-président en charge des questions économiques a répondu lundi à l'interview du Figaro pour témoigner des tensions sur l'emploi. [Lire l'article ici](#).



CESE

Lundi, le Président Jean-Christophe Repon présidait le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales qui avait à son ordre du jour la préparation du bureau du CESE, un point d'avancement des réflexions concernant l'audition des candidats à l'élection présidentielle au CESE les 23 et 24 février et un autre point sur la saisine transversale relative à la politique de bâtiment durable. Mercredi, la Commission Travail et Emploi a repris ses travaux sur le projet d'auto-saisine relatif aux métiers du travail social et de la cohésion sociale.

CMA FRANCE

Le Bureau de l'U2P a rencontré mardi celui de CMA France avec la volonté d'instaurer une collaboration et des échanges réguliers entre les deux institutions. Dans le même esprit, le Président Jean-Christophe Repon souhaite organiser un échange entre les membres du Bureau confédéral et les 4 représentants de la CAPEB au Bureau de CMA France.

ADEME

Le Président de la CAPEB a rencontré son homologue de l'Ademe le 1^{er} février. Il s'agit d'évoquer les – nombreux – sujets d'actualités relevant du champ de compétences de l'Ademe : la transition avec l'Anah dans le cadre de France Rénov', les certificats d'économies d'énergie et la REP Bâtiment, pour ne citer que ceux-là.

RÉSEAU

Le Président confédéral s'est rendu à Dole ce 1^{er} février pour y rencontrer les élus de la CAPEB Jura, en présence du Président de la CAPEB Bourgogne Franche-Comté et, en distanciel, du délégué de la circonscription électorale, Jean-Pierre Richard, afin de faire un vaste tour d'horizon des questions syndicales mais aussi pour échanger sur les nouvelles modalités de financement des CAPEB régionales telles qu'elles ont été votées en assemblée générale 2021.

PARLEMENT

Le Président de la CAPEB a rencontré mercredi Mme Grandjean, députée de Meurthe et Moselle (LREM) et relais du Président de la République sur les questions sociales. L'entretien a permis d'évoquer la question de l'auto-entrepreneuriat et de l'encadrement de ce régime, les difficultés que soulèvent les plateformes type jobber, les simplifications administratives pour les entreprises, les problématiques sociales liées au RGE et aux CEE, et bien sûr les règles de mesure de la représentativité patronale.

En savoir plus sur **ARTUR**



PARITARISME

Une nouvelle séance de négociation paritaire interprofessionnelle avait lieu ce 2 février pour continuer à détailler les points à améliorer dans les modalités des négociations nationales de l'interprofession.

En tant que négociateur de l'U2P, le Président Jean-Christophe Repon a plaidé pour « une nouvelle méthode de travail avec un calendrier social autonome » et la nécessité que « notre voix porte plus distinctement dans le camp patronal ». « L'U2P défend des structures de petites tailles caractérisées par un salariat de longue durée et bien rémunéré » a-t-il rappelé, « nous avons un modèle économique et social fort et structurant pour l'avenir et il doit être pris en compte dans les négociations.

Si l'on veut refondre le paritarisme, il faut mieux écouter et répartir la parole. Il faut redéfinir la méthode de travail pour que la parole de toutes les organisations soit respectée ».

OPPBTP

Le Président confédéral est intervenu pour conclure les travaux du groupe CAPEB/OPPBTP qui se tenait ce 3 février. Il a rappelé notamment que le sujet de la santé-sécurité

et des conditions de travail des salariés des TPE du bâtiment est, pour la CAPEB, une priorité majeure et indiqué que la CAPEB, l'OPPBTP et l'IRIS-ST travaillent au renouvellement de leur convention nationale de partenariat [\(lire notre article page 3\)](#).



PARTENARIATS

Le Président de la CAPEB a signé le renouvellement du partenariat avec Isover le 3 février et a souligné à cette occasion que « L'isolation est le premier rempart contre les déperditions énergétiques. Cet accord permettra de capitaliser sur l'expérience des artisans du bâtiment pour améliorer et créer de nouveaux produits et solutions adaptés.

Il faut rappeler que 70% des travaux d'entretien-amélioration en France sont réalisés par des entreprises de moins de 20 salariés. Les artisans sont donc les professionnels qui connaissent le mieux les besoins des particuliers. Ce partenariat permettra aussi aux entreprises artisanales engagées dans la démarche ECO Artisan RGE de bénéficier d'offres spécifiques ».



Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB et Christian Bouigeon - Directeur Général ISOVER & PLACO.

U2P

Le Bureau s'est tenu jeudi. Il a commencé par évoquer l'adoption du projet de loi « indépendants » suite à la réunion de la CMP, puis étudié l'agenda social de l'année établi suite à la réunion du 31 janvier avec les partenaires sociaux. Il a ensuite examiné le Livre blanc pour les élections présidentielles et mis un point final à l'organisation de l'audition des principaux candidats. L'installation du CPSTI et le renouvellement des chefs de file dans les caisses nationales de sécurité sociale ont suivi puis le Bureau de l'U2P a réfléchi à l'éventualité d'organiser cette année le « Printemps de la proximité » qui n'avait pas pu se tenir l'an dernier compte tenu des restrictions sanitaires.